

DÉPARTEMENT DU CHER

Effectif légal
du comité syndical

325

SYNDICAT :

Syndicat département d'Énergie du Cher

Nombre de délégués en exercice

323

PROCÈS-VERBAL

Nombre de présents avec voix délibérative

3

Nombre de pouvoirs

DE L'ÉLECTION DU REPRESENTANT

De la SAEML Ener Centre-Val de Loire

Nombre de votants 258

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf du mois de mai, à 14 heures 32 minutes, en application des articles L. 2122-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5711-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le comité syndical du Syndicat départemental d'Énergie du Cher (SDE18).

1. Constitution du bureau de vote

La séance a été ouverte sous la présidence du doyen d'âge M ADOLPH CHARLES sous la présidence de M. MOISSON Philippe élu(e) président.

M GUILLET Pierre (Délégué de St-Doulchard) a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le comité syndical (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le comité syndical a désigné deux assesseurs :

GROS JEAN Pierre (CC. La Septaine)
GUYÉ Adeline (Jussy - Champagne)

Le comité syndical a désigné deux scrutateurs :

GAUCHER Phil (CC. Vierzon - Sologne Berry)
COLLIN Charles (Chavannes)

2. Election du représentant

Le comité syndical doit désigner un nouveau représentant pour siéger aux assemblées générales et au conseil d'administration de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Ener Centre-Val de Loire.

Le Président demande s'il existe des candidats.

Après le vote électronique, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

2.1. Résultats du scrutin :

- a. Nombre de délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 61
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 197
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral) 10
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) 0
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d] 187

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
<u>MOISSON Philippe</u>	<u>187</u>	<u>Cent quatre vingt sept</u>
.....
.....
.....
.....

2.2. Proclamation des résultats

Est désigné M MOISSON Philippe, pour siéger d'une part aux assemblées générales de SAEML Ener Centre-Val de Loire, et d'autre part au sein de son conseil d'administration en tant que représentant actionnaire du Syndicat Départemental d'Énergie du Cher.

